

DÉLIBÉRATION N° CB 01.2 DU 31 MAI 2001

- Vu**
- ♦ la loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964 et notamment son article 13,
 - ♦ le décret n° 66.699 du 16 décembre 1964,
 - ♦ le règlement intérieur du comité de bassin adopté le 21 septembre 1999 et notamment son article 17,

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

La qualité de membre honoraire du comité de bassin Seine-Normandie est conférée à :

- M. Philippe de BOURGOING.

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence,



Pierre-Alain ROCHE

Le Président
du comité de bassin,



Robert GALLEY